



CHAMPIONNAT DE ZONE NORD-OUEST D'AVIRON DE MER

SAISON 2021/2022

REGLEMENTATION SPORTIVE

CALENDRIER DES REGATES

- M1 : Samedi 13 Novembre 2021, Saint Nazaire
- M2 : Dimanche 27 Mars 2022, Saint Malo, "Régate des forts"
- M3 : Dimanche 10 Avril 2021, Brest YCBI
- M4 : Samedi 23 Avril 2022, Carteret
- M5 : Samedi 30 Avril 2022, Dieppe
- M5 : Dimanche 12 juin 2022, Plougonvelin

CATEGORIES

SÉNIOR/ MASTER MIXTES – distance de course : 6 km

1. SM2x Double Sénior Mixte 1H/1F
2. M40M2x Double Master 40+ Mixte 1H/1F
3. SM2xPR3 Double Sénior Mixte Jambes, tronc et bras - handicap physique et visuel 1H/1F
(Si accord organisateur, SM4x+HST 4 rameuses(rs) handi-santé dont 1H et 1F mini et 2 handi ou santé mini)

SÉNIOR/ MASTER FEMME – distance de course : 6 km

4. SF4+ Quatre de pointe avec barreur Sénior Femme
5. SF4x+ Quatre de couple avec barreur Sénior Femme
6. SF2x Double Sénior Femme
7. SF1x Solo Sénior Femme
8. M40F4x+ Quatre de couple avec barreur Master 40+ Femme
9. M40F2x Double Master 40+ Femme
10. M40F1x Solo Master 40+ Femme

SÉNIOR/ MASTER HOMME – distance de course : 6 km

11. SH4+ Quatre de pointe avec barreur Sénior Homme
12. SH4x+ Quatre de couple avec barreur Sénior Homme
13. SH2x Double Sénior Homme
14. SH1x Solo Sénior Homme
15. M40H4x+ Quatre de couple avec barreur Master 40+ Homme
16. M40H2x Double Master 40+ Homme
17. M40H1x Solo Master 40+ Homme

Nota : les séries Sénior et Master de chaque catégorie doivent se dérouler en même temps mais chaque série sera l'objet d'un classement séparé. Cependant, la catégorie master n'étant pas distinguée pour le classement fédéral mer des clubs, le classement transmis à la FFA seront ceux issus du classement scratch.

J16/18 FEMME – distance de course : 6 km

18. J16/J18F4x+ Quatre de couple avec barreur Junior J16/J18 Femme
19. J16/18 F2x Double Junior J16/J18 Femme

J16/18 HOMME – distance de course : 6 km

20. J16/J18H4x+ Quatre de couple avec barreur Junior J16/J18 Homme
21. J16/18 H2x Double Junior J16/J18 Homme



J16/18 MIXTE – distance de course : 6 km

- 22. J16/J18M4x+ Quatre de couple avec barreur Junior J16/J18 Mixte 50%H/50%F
- 23. J16/18M2x Double Junior J16/J18 Mixte 1H/1F

J12/14 FEMME – distance de course : 2/3 km – catégorie facultative. Nécessite de disposer d'un parcours adapté

- 24. J12/14 F4x+ Quatre de couple avec barreur Jeune J12/J14
- 25. J12/14 F2x Double Jeune J12/J14

J12/14 HOMME – distance de course : 2/3 km - catégorie facultative. Nécessite de disposer d'un parcours adapté

- 26. J12/14 H4x+ Quatre de couple avec barreur Jeune J12/J14 Homme
- 27. J12/14 H2x Double Jeune J12/J14 Homme

J12/14 MIXTE – distance de course : 2/3 km - catégorie facultative. Nécessite de disposer d'un parcours adapté

- 28. J12/J14M4x+ Quatre de couple avec barreur Jeune J12/J14 Mixte 50%H/50%F
- 29. J12/14M2x Double Jeune J12/J14 Mixte 1H/1F

REGLEMENTATION PARTICULIERE ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Participation aux championnats Mer de Zone Nord-Ouest

Les épreuves sont ouvertes aux équipages mixtes de club de la zone Nord/Ouest.

Pour les équipages hors zone N/O, les équipages mixtes de clubs pourront participer mais ne seront pas classés au championnat de zone.

Règles de course

Les épreuves se dérouleront conformément au code des régates en mer FFA (<http://avironfrance.fr/ffa/textes-reglementaires/reglement-interieur-et-annexes>), sous le contrôle d'un jury composé d'arbitres et de commissaires.

Les compétiteurs devront être licenciés à la FFA de l'année en cours et devront satisfaire aux obligations de certificat médical conformément à la réglementation (Articles L.231.2 et D.231 du Code du sport) et du règlement médical de la FFA.

Les organisateurs veilleront à laisser un intervalle d'au moins deux heures entre les départs de courses Sénior/Master Hommes/Femmes et le double Sénior/Master mixte, sauf en cas de manche recourue où l'intervalle est laissé à l'appréciation du président du Jury.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club,

Le numéro d'identification national des bateaux de mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'intranet fédéral.

Le classement du Championnat se faisant sur les numéros d'équipages et pas sur le nom des membres de l'équipage, il faut être attentif au numéro lors de l'inscription.

Cout de la participation

La participation par régates est la suivante :

- 5 € par rameur Sénior et Master
- 3 € par rameur Jeune et Junior
- Gratuit pour les barreuses(rs)

Classement du championnat de Zone Nord-Ouest



Chaque régates donne lieu à l'attribution de points suivant les modalités du classement Mer de la FFA pour les régates labellisées (Voir tableau ci-dessous)

A ces points de classement, pour le championnat de Zone Nord-Ouest, s'ajoute un point de participation pour tous les équipages ayant pris le départ de la régates.

Pour les Juniors et les Jeunes, le classement est individuel. Le nombre de point attribué par rameur est le nombre de points attribué au bateau divisé par le nombre de rameurs (Ex : 60 points en 4barré = 15 points par rameur).

Le classement du Championnat de Zone Nord-Ouest, pour chaque équipage Sénior et Master, se fait par le cumul des points des 4 meilleurs résultats. Seuls les bateaux ayant fait 3 manches comptabilisées au minimum seront classés (2 manches pour la catégorie Jeunes)

Un classement club est également établi par cumul des points acquis par les équipages classés dans toutes les catégories, ainsi que les points cumulés individuellement par les jeunes et juniors.

Pour les équipages mixtes de club, le partage des points se fera par régates au prorata du nombre de rameurs de chaque club.

Points de classement aux régates labellisées :

RANG	1xS F/H	2xS F/H/M	4X+S F/H	4+S F/H	4x+ J16 H/F/M	4x+ J18 H/F/M
1 ^{er}	20	30	45	45	60	60
2 ^e	16	24	36	36	48	48
3 ^e	12	18	27	27	36	36
4 ^e	9	13,5	20	20	27	27
5 ^e	6	9	13,5	13,5	18	18
6 ^e	4	6	9	9	12	12
7 ^e	1	1,5	2,25	2,25	3	3
8 ^e	1	1,5	2,25	2,25	3	3
9 ^e	1	1,5	2,25	2,25	3	3
10 ^e	1	1,5	2,25	2,25	3	3
11 ^e et plus	0	0	0	0	0	0

- afin de tenir compte des différences de participation entre les régates labellisées, une modération est appliquée pour l'attribution des points sur le principe suivant :

- moins de 4 partants : 25% des points sont attribués,
- de 4 à 6 partants : 50% des points sont attribués,
- de 7 à 10 partants : 75% des points sont attribués,
- à partir de 11 partants : 100% des points sont attribués.

CONTACTS

Luc BODENNEC Vice-président Mer Zone Nord-Ouest

Joël CHAMPEAU référent Bretagne

Sophie GAUTIER GUYON référente Pays de la Loire

Richard MOUCHEL référent Normandie